

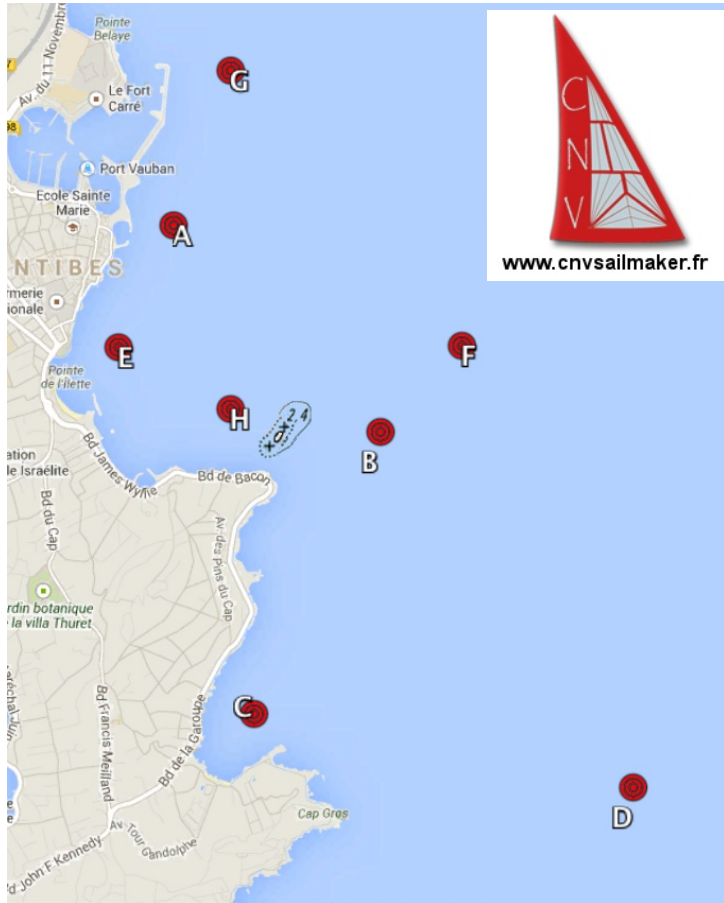
28. PRIX

La remise des prix, suivie d'un apéritif se dérouleront dimanche à 18h30 au club house de l'APPA. Un vin chaud sera offert aux concurrents Samedi à 17h30, à ce même club house.

29. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE 1 : Parcours



Marque A	: 43° 34.959'N	7° 7.996'E
Marque B	: 43° 34.327'N	7° 8.869'E
Marque C	: 43° 33.465'N	7° 8.336'E
Marque D	: 43° 33.240'N	7° 9.935'E
Marque E	: 43° 34.586'N	7° 7.764'E
Marque F	: 43° 34.591'N	7° 9.213'E
Marque G	: 43° 35.432'N	7° 8.237'E
Marque H	: 43° 34.397'N	7° 8.237'E



Association des Pêcheurs Plaisanciers d'Antibes
VOILES en EAU FROIDE
Grade 5B
5 et 6 Mars 2016
ANTIBES



www.cnvsailmaker.fr

Instructions de course

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées dans les Instructions de course type de la FFVoile
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Club House de l'APA

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein de la Gravette.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra être fait une minute après l'affalé de l'Aperçu, ceci modifie les Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Trois courses sont prévues au programme
- 5.2 Signaux d'avertissements

Samedi 5 Mars	1 course prévue, 1^{er} signal à 13h30
Dimanche 6 Mars	2 courses prévues, 1^{er} signal à 9h30

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30 le dimanche

6. PAVILLONS DE CLASSE

Flamme numérique 1 pour les classes HN-Osiris D, E, F, G, R et L, et les multicoques
Flamme numérique 2 pour les classes HN-Osiris A, B et C

7. ZONES DE COURSE

Les courses se dérouleront en baie d'Antibes et de Juan les Pins

8. LES PARCOURS

Panneau numérique 1, 2, 3 ou 4 affiché au comité selon le parcours

Pavillon vert hissé : toutes les marques sont à laisser à tribord

Pavillon rouge hissé : toutes les marques sont à laisser à bâbord

PARCOURS 1 - Type triangle – Le Raventurier 1 - A B D C B D A

Longueur du parcours : 8 miles. Parcours tribord, mais marque de départ à laisser à bâbord
Les classes ABC feront A B D C A (longueur du parcours : 5 miles)

PARCOURS 2 - Type triangle – Le Raventurier 2 - A C D B D B A

Longueur du parcours : 7.8 miles. Parcours bâbord.
Les classes ABC feront A C D B A (longueur du parcours : 5 miles)

PARCOURS 3 – Type Banane Nord/Sud A G H G H G H A ou Sud/Nord A H G H G H A

Longueur du parcours : 6.3 milles
Les classes ABC feront Nord/Sud A G H G H A ou Sud/Nord A H G H G A (longueur du parcours : 4.2 miles)

PARCOURS 4 – Type Banane Est/Ouest A F E F E F E A ou Ouest/Est A E F E F E A

Longueur du parcours : 6.7 milles. Pour la version Est/Ouest, parcours tribord, mais marque de départ à laisser à bâbord
Les classes ABC feront Est/Ouest A F E F E A ou Ouest/Est A E F E F A (longueur du parcours : 4.6 miles)

Les schémas dans l'annexe 1 montrent les parcours.

- 8.1 Pour tous les parcours, il est interdit de passer entre la grande Grenille et la terre. Lorsque les bouées des 300m des plages sont mouillées, il est interdit de naviguer dans ces zones qui constituent des obstacles.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer,
- 8.3 **Parcours Côtiers :**
Il n'y a pas de bouée de dégagement prévue
- 8.4 Le parcours pourra être réduit à chaque marque.
- 8.5 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel du tour précédent (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées dans les Instructions de course Type : « **Annexe Pointage Officiel à une marque** ».
- 9. MARQUES**
- 9.1 **MARQUE A :** Marque de départ et d'arrivée : bouée jaune avec pavillon tricolore située à 1/3 de mille environ dans l'Est de la Gravette.
MARQUE B : Bouée rouge mouillée à 1/3 de mille dans l'Est de la Grande Grenille.
MARQUE C : Bouée rouge mouillée dans la Baie de la Garoupe
MARQUE D : Bouée rouge mouillée à 1 de mille dans l'Est du cap Gros
MARQUE E : Bouée rouge mouillée à 300 m environ dans l'Est du bastion Saint André
MARQUE F : Bouée rouge mouillée à 1.2 mile environ dans l'Est du bastion Saint André
MARQUE G : Bouée rouge mouillée à 0.2 mile dans l'Est de l'Entrée du Port Vauban
MARQUE H : Bouée rouge mouillée à 300 m environ dans le NW de la grande Grenille
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les Grenilles, la Boutte et le Cap d'Antibes sont des obstacles
- 11. LE DEPART**
11. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le terre plein de la Gravette et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.2 **Bateaux en attente :** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 12.1 Il n'y a pas de changement de parcours
- 13. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange situé sur le terre plein de la Gravette et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
- 14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 15.1 L'heure limite est fixée à 17h pour toutes les classes pour la course du Samedi et la 2^{ème} course du Dimanche
Pour la première course du dimanche, le temps limite est fixé à 12h30 .
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour
- 16.3 Des avis seront affichés le plus tôt possible suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury au club house de l'APPA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)

- Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des débris
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.
- 17. CLASSEMENT**
- 17.1 Une seule course validera l'épreuve
- 17.2 **Courses retirées :** Il n'y aura pas de course retirée.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les HN Osiris sans application du cvl et en temps sur temps pour la classe M2K.
- 18. REGLES DE SECURITE**
- 18.1 Il n'y aura pas d'embarquement
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 21. PUBLICITE**
Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels porteront le pavillon de l'APPA.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.
- 25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 27. COMMUNICATION RADIO**
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.